



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 46035

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les échanges scolaires avec la Tunisie. Depuis une dizaine d'années, les académies de Marseille et d'Amiens organisent des échanges scolaires avec la Tunisie, alternant départ de jeunes Français et accueil de jeunes Tunisiens. Ces échanges permettent d'ouvrir l'esprit des jeunes à d'autres cultures, offrent une opportunité de découverte aux élèves des deux nationalités, qui souvent n'ont jamais franchi les frontières de leurs pays respectifs, et constituent un excellent moyen de prévention contre l'intolérance, les discriminations et le racisme. Depuis le début de cette année, les enseignants organisateurs de ces échanges s'inquiètent d'un possible arrêt de ceux-ci décidé par les autorités tunisiennes. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est l'avenir de ces échanges.

Texte de la réponse

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, et ce de manière unilatérale, le ministère de l'éducation tunisien a suspendu, sans préavis, les échanges scolaires qui existaient avec la France. La raison officielle annoncée par nos partenaires était le besoin de mettre en place une évaluation de ce dispositif. Les problèmes posés par cette interruption, alors que des engagements financiers avaient été pris par certains établissements, ont fort heureusement pu, au cas par cas, être résolus grâce aux interventions de notre ambassadeur à Tunis et de l'ambassadeur de Tunisie à Paris. La direction des relations internationales et de la coopération (DRIC) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche avait informé tous les rectorats de cette décision et a relayé auprès des deux ambassadeurs les situations les plus délicates pour lesquelles des dérogations à cette suspension ont été permises. La pérennité de cette interdiction a été évoquée lors du dernier comité des programmes et projets qui s'est tenu à Tunis les 28 et 29 octobre dernier. Les autorités tunisiennes nous ont alors fait savoir que des instructions seraient données prochainement pour la reprise de ces échanges. Dès l'effectivité de cette annonce, la DRIC en informera les rectorats.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46035

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6544

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10244